

# COMMUNAUTE DE COMMUNES "ILL et GERSBACH"

28 rue du Maréchal Joffre  
68640 WALDIGHOFFEN

☎ 03.89.07.76.08  
Fax n° 03.89.07.76.11

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JEUDI 19 MARS 2009

Le jeudi 19 mars 2009 à 19 h 30, se sont réunis, sous la présidence de Mr André BOHRER, au Siège de la Communauté de Communes « Ill et Gersbach » à Waldighoffen :

### Présents :

*DURMENACH* : *Mr Dominique SPRINGINSFELD*  
*Mr Joseph ORSAT*  
*Mr Bernard SCHLICKLIN*

*GRENTZINGEN* : *Mr Jean-Claude MENGIS*  
*Mme Claudine BISEL*  
*Mr Bruno SIRLIN*

*MUESPACH* : *Mr Roland HALLER*  
*Mr Patrick SCHINDLER*

*MUESPACH-LE-HAUT* : *Mr André BOHRER*  
*Mr Fernand WIEDER*  
*Mr Serge SPRINGINSFELD*

*ROPPENTZWILLER* : *Mr Jean-Claude EGGENSPELLER*  
*Mr Michel BILGER*

*RUEDERBACH* : *Mr Jean-Pierre BUISSON*  
*Mr Marcel KOCH*  
*Mr Vincent LIDY*

*STEINSOULTZ* : *Mr Christophe BAUMLE*  
*Mr Jean-Marie BAUMLIN*  
*Mr Didier KREUTTER*

*WALDIGHOFFEN* : *Mr Patrick RIEGERT*

*WERENTZHOUSE* : *Mme Yvette HAAS*  
*Mr Bernard MONA*  
*Mr Eric GUTZWILLER*

Absents excusés :

**MUESPACH** : **Mr Pascal GROELL (Procuration à Mr Roland HALLER)**  
**ROPPENTZWILLER** : **Mr Philippe KLOCKER (Procuration à Mr Jean-Claude EGGENSPILLER)**  
**WALDIGHOFFEN** : **Mr Henri HOFF**  
**Mr René EGLIN**

Mr le Président ouvre la réunion en donnant la liste des procurations.  
Il propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

**2.4 BUDGET ZAC**

- 2.4.1 Approbation du Compte de Gestion 2008
- 2.4.2 Vote du Compte Administratif 2008
- 2.4.3 Affectation des résultats du Compte Administratif 2008
- 2.4.4 Vote du Budget 2009

4.1 Approbation du Compte de Gestion 2008 service Assainissement

5.1 Approbation du Compte de Gestion 2008 service Environnement

Personne ne s'oppose à ces ajouts de points à l'ordre du jour.

## **1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 05 FEVRIER 2009**

Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés

**APPROUVE** le Procès verbal de la séance du 05 février 2009

## **2. SERVICE GENERAL**

### **2.1 Approbation du Compte de Gestion 2008**

Mme HAAS présente au Conseil les résultats figurant au Compte de Gestion, Service Général, de l'exercice 2008.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2007	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture de 2008
Investissement	667 709.09 €	53 982.47 €	721 691.56 €
Fonctionnement	375 837.42 €	141 314.14 €	517 151.56 €
Total	1 403 546,51 €	195 296.61 €	1 238 843.12 €

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés**

**APPROUVE** le Compte de Gestion de l'exercice 2008, Service Général dressé par Mr IPPONICH, Percepteur

**VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

## **2.2 Approbation du Compte Administratif 2008**

### **2.2.1 Vote du Compte Administratif 2008**

Chaque membre du Conseil ayant eu au préalable un exemplaire du compte administratif, Mme HAAS passe en revue les principales dépenses et recettes réalisées en sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Président s'étant retiré pour le vote, après avoir cédé la présidence à Mme HAAS, Vice-présidente des finances.

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés**

**APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2008, Service Général, dressé par le Président, dont les résultats de clôture sont les suivants :

- investissement	:	721 691.56 €
- fonctionnement	:	517 151.56 €

**CONSTATE** que les résultats de clôture du compte de gestion 2008 et du compte administratif 2008, Service Général, sont concordants

### **2.2.2 Affectation des résultats du Compte Administratif 2008**

Mme HAAS rappelle que le résultat de fonctionnement de l'année 2008 est de 517 151.56 € et propose de reporter cet excédent de fonctionnement au compte R002 "Excédents antérieurs reportés" du Budget 2009. De même pour la section d'investissement, proposition est faite de reporter au R001 les 721 691.56 € de résultats de clôture 2008.

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés**

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif 2008, Service Général, soit 517 151.56 € au compte R002 "Excédents antérieurs reportés" du Budget Primitif 2009

**DECIDE** d'affecter le résultat d'investissement du compte administratif 2008, Service Général, soit 721 691.56 € au compte R001 "Excédents antérieurs reportés" du Budget Primitif 2009

## 2.3 Vote du Budget 2009

### 2.3.1 Contenu du Budget en dépenses - subventions

Mme HAAS présente ensuite au Conseil pour décision l'état de subventions suivant :

Article d'imputation	Bénéficiaire	Objet	Montant maximal de la subvention
65741	Groupement d'Action Sociale du Haut-Rhin	Subvention aux œuvres sociales G.A.S. 68	300 €
657410	Office du Tourisme du Jura Alsacien	Participation annuelle au fonctionnement	8 000 €
657411	Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin	Subvention en faveur des Oeuvres Sociales	2 110 €
65742	Le Pays du Sundgau	Participation annuelle au fonctionnement	6 000 €
65743	Plate-Forme d'Initiative Locale Sud Alsace Initiative	Participation annuelle au fonctionnement	1 300 €
65744	Permanence Accueil Information Orientation des jeunes	Participation annuelle au fonctionnement	3 255 €
65745	Ecoles de musique	Participation annuelle pour les enfants de la CCIG	3 000 €
65746	INFOBEST	Participation annuelle au fonctionnement	1 100 €
65747	Divers	Bafa, ...	1 200 €
657481	Agence Française de Myopathie	Téléthon 2009	1 200 €
<b>TOTAL</b>			<b>27 465 €</b>

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à 21 voix pour et 4 abstentions (Mr HALLER, Mr GROELL par procuration, Mr SCHINDLER, Mr MONA) des membres présents et représentés**

**APPROUVE** l'inscription des subventions telles que présentées ci-dessus au Budget 2009 Service Général pour les montants maximums indiqués ci-dessus

**AUTORISE** le Président à effectuer les dépenses sur les comptes respectivement indiqués dans le tableau présenté

## Maison de l'Emploi

Mr le Président présente la demande de subvention de la Maison de l'Emploi avec une antenne à Saint Louis et une autre à Altkirch. Il a rencontré le directeur Mr CHEREF de cette association en novembre 2008. Les trois champs d'intervention de la Maison de l'Emploi sont : définir une stratégie partagée de l'emploi (principalement politique transfrontalière de l'emploi), développer l'économie et l'emploi (gestion territorialisée des ressources humaines grâce à l'observation et l'anticipation des mutations adapter les qualifications des ressources humaines aux besoins des entreprises) et accueillir, informer et orienter les publics (salariés, porteurs de projets, demandeurs d'emploi, étudiants en ce qui concerne les champs de l'emploi, de la formation ou la création d'entreprise). Le principe n'étant pas de superposer ses prestations à celles déjà existantes mais d'apporter un service partenariale (par exemple ANPE-Conseil Régional d'Alsace-ASSEDIC-organismes de formation).

Mr HALLER n'est pas d'accord avec le versement d'une subvention pour une telle association étant donné que lors de sa création aucun avis n'a été demandé aux collectivités locales auxquelles il est demandé une participation financière maintenant.

Mr EGGENSPIELLER ne veut pas soutenir une ANPE bis qui ne fonctionnera pas plus que celle-ci.

Mr MENGIS précise que ce n'est le rôle de la CCIIG de s'occuper des chômeurs.

Mr HALLER propose de dire non à cette demande et de voir ce qui va se passer, il est hors de question pour lui de ponctionner les contribuables de la CCIIG pour une association imposée par l'Etat.

Mr SPRINGINSFELD S. pense qu'il aurait fallu poser la question du financement du fonctionnement de cette structure avant de la créer, poser la question en amont aurait été plus correct.

Mr le Président propose de faire intervenir, pendant 20 minutes, Mr CHEREF directeur de cette association afin qu'il présente plus en détail les actions menées par la Maison de l'Emploi.

Pour information : budget prévisionnel mars 2007-mars 2011 : 1 874 479 €

Répartition du financement :

Etat	80 %	
Conseil Régional d'Alsace	3 %	
Conseil Général du Haut-Rhin	3 %	
Total Pays de Saint-Louis/3F et Pays du Sundgau	14 %	(7 % chaque entité)

Dans ce projet de budget, il est attendu un montant total de 13 152 € (9.5 % des 137 721 € attendus du Pays du Sundgau) de la part de la CCIIG (mars 2007 à mars 2011). Calcul basé sur le potentiel fiscal et le nombre d'habitants.

Un courrier de demande de subvention d'un montant de 3 673 € pour 2009 a été adressé à la CCIIG le 26 janvier 2009.

**La délibération soumise au vote proposait une participation de la CCIIG au coût de fonctionnement de la Maison de l'Emploi mais suite au résultat des votes du Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à 2 voix pour (Mr BOHRER, Mr RIEGERT), 10 voix contre (Mr BAUMLE, Mr EGGENSPIELLER, Mr KLOCKER par procuration, Mr SCHINDLER, Mr HALLER, Mr GROELL par**

procuration, Mr MONA, Mr GUTZWILLER, Mr SRPINGINSFELD S, Mr WIEDER), et 13 abstentions (Mr MENGIS, Mr SIRLIN, Mme BISEL, Mme HAAS, Mr BUISSON, Mr KOCH, Mr LIDY, Mr KREUTTER, Mr BAUMLIN, Mr SPRINGINSFELD D, Mr ORSAT, Mr SCHLICKLIN) des membres présents et représentés

Il en ressort que la participation financière de la CCIG au coût de fonctionnement 2009 de la Maison de l'Emploi Pays de Saint-Louis/3 Frontières - Pays du Sundgau n'est pas acceptée par le Conseil.

### 2.3.2 Contenu du Budget en recettes - Taux d'imposition

Mr le Président rappelle les taux fixés en 2008. Il précise que l'augmentation des bases permet une augmentation du produit fiscal sans modification des taux.

Mr le Président indique le produit attendu, en cas de maintien des taux :

Nature de la Taxe	Bases prévisionnelles 2009	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	6 466 000 €	1.93 %	124 794 €
Taxe Foncière (bâti)	5 013 000 €	2.65 %	132 845 €
Taxe Foncière (non bâti)	190 000 €	12.23 %	23 237 €
Taxe professionnelle	4 642 000 €	2.05 %	95 161 €
<b>TOTAL</b>			<b>376 037 €</b>

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés**

**APPROUVE** le maintien des taux d'imposition pour l'année 2009, tels que détaillés ci-dessus

**INSCRIT** la recette correspondante au compte 7311 « Contributions directes » du Budget Primitif 2008

### 2.3.3 Vote du Budget

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés**

**APPROUVE** le Budget Primitif 2009 en sections de fonctionnement et d'investissement avec les montants suivants :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses 1 551 731.00 €

Recettes 1 551 731.00 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 806.751.56 €

Recettes 806.751.56 €

### 2.4 Budget « Zone d'Activités Communautaires » 2009

Mme HAAS rappelle qu'en séance du 11 décembre 2008, le conseil avait décidé de mettre fin au projet de la ZAC de Werentzhouse.

Il est cependant nécessaire d'approuver les compte de gestion 2008 ainsi que le compte administratif 2008 et de produire un budget pour ce projet pour l'année 2009 afin de permettre le règlement des honoraires à la SEMHA qui a effectué un certain nombre d'actes dans le cadre du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

#### 2.4.1 Approbation du Compte de Gestion 2008

Mme HAAS présente au Conseil les résultats figurant au Compte de Gestion de la ZAC, de l'exercice 2008.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2007	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture de 2008
Investissement	- 2 400.40 €	0.00 €	- 2 400.40 €
Fonctionnement	0.40 €	0.00 €	0.40 €
Total	- 2 400.00 €	0.00 €	- 2 400.00 €

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés**

**APPROUVE** le Compte de Gestion de l'exercice 2008, ZAC dressé par Mr IPPONICH, Percepteur

**VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

#### 2.4.2 Vote du Compte Administratif 2008

Mme HAAS présente au Conseil les résultats figurant au Compte Administratif de la ZAC, de l'exercice 2008.

Le Président s'étant retiré pour le vote, après avoir cédé la présidence à Mme HAAS, Vice-présidente des finances

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés**

**APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2008, ZAC, dressé par le Président, dont les résultats de clôture sont les suivants :

- investissement	:	-2 400.40 €
- fonctionnement	:	0.40 €

**CONSTATE** que les résultats de clôture du compte de gestion 2008 et du compte administratif 2008, ZAC, sont concordants

### **2.4.3 Affectation des résultats du Compte Administratif 2008**

Mme HAAS rappelle que le résultat d'investissement est de -2 400.40 €, proposition est faite de reporter au D001 les 2 400.40 € de résultats de clôture 2008.

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés**

**DECIDE** d'affecter le résultat d'investissement du compte administratif 2008, ZAC, soit -2 400.40 € au compte D001 "Déficits antérieurs reportés" du Budget Primitif 2009

### **2.4.4 Vote du Budget**

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés**

**APPROUVE** le Budget Primitif 2009 en sections de fonctionnement et d'investissement avec les montants suivants :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	40 000.00 €
Recettes	40 000.00 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	40 000.00 €
Recettes	40 000.00 €

### **2.5 Divers**

Mr WIEDER demande s'il ne serait pas envisageable de réduire les taux d'imposition étant donné les équilibres du budget général et afin de "compenser" les autres hausses : ordures ménagères et différentes redevances.

Mr le Président indique que pour le moment il est plus prudent de ne pas baisser les taux en attendant de voir comment va évoluer la situation des recettes notamment celles de la CAF pour le fonctionnement du multi-accueil. Il propose d'étudier cette proposition pour le budget 2010.

### 3. SERVICE EAU POTABLE

#### 3.1 Approbation du compte de gestion 2008

Mme HAAS présente au Conseil les résultats figurant au Compte de Gestion, Service Eau potable, de l'exercice 2008.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2007	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture de 2008
Investissement	- 131 900.32 €	100 081.50 €	- 31 818.82 €
Fonctionnement	- 3 704.24 €	272 198.17 €	268 493.93 €
Total	- 135 604.56 €	372 279.67 €	236 675.11 €

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés**

**APPROUVE** le Compte de Gestion de l'exercice 2008, Service Eau Potable dressé par Mr IPPONICH, Percepteur

**VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

#### 3.2 Approbation du compte administratif 2008

##### 3.2.1 Vote du Compte administratif 2008

Chaque membre du Conseil ayant eu au préalable un exemplaire du compte administratif, Mme HAAS passe en revue les principales dépenses et recettes réalisées en sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Président s'étant retiré pour le vote, après avoir cédé la présidence à Mme HAAS, Vice-présidente des finances

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés**

**APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2008, Service Eau Potable, dressé par le Président, dont les résultats de clôture sont les suivants :

- investissement	:	- 31 818.82 €
- fonctionnement	:	268 493.93 €

**CONSTATE** que les résultats de clôture du compte de gestion 2008 et du compte administratif 2008, Service Eau Potable, sont concordants.

### **3.2.2 Affectation des résultats**

Mme HAAS rappelle que le résultat de fonctionnement de l'année 2008 est de 268 493.93 € et propose d'affecter 94 318.82 € au compte 1068 " autres réserves " en recettes d'investissement du budget 2009, afin de combler le déficit 2008 constaté, et le remboursement du capital de la dette. Mme HAAS propose de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement, d'un montant de 174 175.11 € au compte R002 "Excédents antérieurs reportés" du Budget 2009.

Pour la section d'investissement, proposition est faite de reporter au D001 "Déficits antérieurs reportés" les - 31 818.82 € de résultats de clôture 2008.

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés**

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif 2008, Service Eau potable, soit 174 175.11 € au compte R002 "Excédents antérieurs reportés" du Budget Primitif 2009 et 94 318.82 € au compte 1068 " autres réserves " en investissement

**DECIDE** d'affecter le résultat d'investissement du compte administratif 2008, Service Eau Potable, soit - 31 818.82 € au compte D001 "Déficits antérieurs reportés" du Budget Primitif 2009

### **3.3 Vote du budget 2009**

#### **3.3.1 Prix de l'eau**

Mr le Président tient à remercier Mr SPRINGINSFELD D ainsi que l'équipe technique pour l'ensemble du travail effectué. Il précise également qu'un certain nombre de dossiers anciens à problèmes récurrents sont en cours de résolution. Il passe la parole à Mr SPRINGINSFELD D.

Mr SPRINGINSFELD D annonce qu'un accord a été trouvé avec le Syndicat d'eau d'Attenschwiller pour un coût de 0.22 €/m<sup>3</sup> pour le transit de l'année 2009. La CCIG n'a plus d'arriérés de paiement.

Mr EGGENSPILLER mentionne qu'il s'agit tout de même d'une augmentation de 10 % entre 2008 et 2009.

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés**

**FIXE** pour l'année 2009 les tarifs de l'eau suivants :

	EUROS
Prix de base domestique	2.07
Prix de base professionnel	1.44
Redevance pollution domestique	0.424
Redevance modernisation de collecte	0.30
Redevance Agence du Bassin	0.05
Abonnement/semestre H.T. diamètre 15 à 40 mm	20.00
Abonnement/semestre H.T. diamètre 50 à 100 mm	25.41
Abonnement/semestre H.T. diamètre >= 125 mm	50.81

### 3.3.2 Vote du Budget 2009

Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés

**APPROUVE** le Budget Primitif 2009 en sections de fonctionnement et d'investissement avec les montants suivants :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 602 676.11 €
Recettes	1 602 676.11 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	561 367.66 €
Recettes	561 367.66 €

### 3.4 Divers

Néant.

## 4. SERVICE ASSAINISSEMENT

### 4.1 Approbation du compte de gestion 2008

Mme HAAS présente au Conseil les résultats figurant au Compte de Gestion, Service Assainissement, de l'exercice 2008.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2007	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture de 2008
Investissement	134 175.91 €	- 504 840.90 €	- 370 664.99 €
Fonctionnement	102 207.89 €	75 777.07 €	177 984.96 €
Total	236 383.80 €	- 429 063.83 €	- 192 680.03 €

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés**

**APPROUVE** le Compte de Gestion de l'exercice 2008, Service Assainissement dressé par Mr IPPONICH, Percepteur

**VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

## **4.2 Approbation du compte administratif 2008**

### **4.2.1 Vote du Compte administratif 2008**

Chaque membre du Conseil ayant eu au préalable un exemplaire du compte administratif, Mme HAAS passe en revue les principales dépenses et recettes réalisées en sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Président s'étant retiré pour le vote, après avoir cédé la présidence à Mme HAAS, Vice-présidente des finances.

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés**

**APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2008, Service Assainissement, dressé par le Président, dont les résultats de clôture sont les suivants :

- investissement	:	- 370 664.99 €
- fonctionnement	:	177 984.96 €

**CONSTATE** que les résultats de clôture du compte de gestion 2008 et du compte administratif 2008, Service Eau Potable, sont concordants

### **4.2.2 Affectation des résultats**

Mme HAAS rappelle que le résultat de fonctionnement de l'année 2008 est de 177 984.96 € et propose d'affecter la totalité de l'excédent au compte 1068 " autres réserves " en recettes d'investissement du budget 2009, afin de combler le déficit 2008 constaté. Pour la section d'investissement, proposition est faite de reporter au D001 "Déficits antérieurs reportés" les - 370 664.99 € de résultats de clôture 2008.

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés**

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif 2008, Service Assainissement, soit 177 984.96 € au compte 1068 " autres réserves " en investissement

**DECIDE** d'affecter le résultat d'investissement du compte administratif 2008, Service Assainissement, soit - 370 664.99 € au compte D001 "Déficits antérieurs reportés" du Budget Primitif 2009

### 4.3 Vote du Budget 2009

#### 4.3.1 Tarifs de la redevance assainissement 2009

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés**

**FIXE** pour l'année 2009 le tarif de l'assainissement suivant : 0.91 €/m<sup>3</sup>

#### 4.3.2 Vote du Budget 2009

Mr SPRINGINSFELD D précise que concernant l'élaboration du budget 2009, il a été pris en compte le démarrage de la station d'épuration courant 2009, ainsi que la signature d'un nouveau contrat pluri annuel d'assainissement avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Il précise que si la station ne démarre pas cette année, elle ne démarrera plus jamais, et des solutions alternatives devront être trouvées. De plus, la CCIIG est de moins en moins crédible face à la population vis-à-vis de la redevance, mais aussi vis-à-vis de sa situation financière. De plus si un nouveau contrat pluri annuel n'est pas signé avant le 31 décembre 2009, les subventions seront réduites de 50%.

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à la majorité des voix pour et 3 abstentions (Mme BISEL, Mr MENGIS, Mr SIRLIN) des membres présents et représentés**

**APPROUVE** le Budget Primitif du Service Assainissement 2009 en sections d'exploitation et d'investissement avec les montants suivants :

#### **SECTION D'EXPLOITATION**

Dépenses	338 012.00 €
Recettes	338 012.00 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	2 704 965.98 €
Recettes	2 704 965.98 €

### 4.4 Divers

Néant.

## 5. SERVICE ENVIRONNEMENT

### 5.1 Approbation du compte de gestion 2008

Mme HAAS présente au Conseil les résultats figurant au Compte de Gestion, Service Ordures Ménagères, de l'exercice 2008.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2007	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture de 2008
Investissement	53 095.84 €	138.42 €	53 234.26 €
Fonctionnement	76 343.30 €	- 40 015.87 €	36 327 43 €
Total	129 439.14 €	- 39 877.75 €	89 561.69 €

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés**

**APPROUVE** le Compte de Gestion de l'exercice 2008, Service Ordures Ménagères dressé par Mr IPPONICH, Percepteur

**VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

### 5.2 Approbation du compte administratif 2008

#### 5.2.1 Vote du Compte administratif 2008

Chaque membre du Conseil ayant eu au préalable un exemplaire du compte administratif, Mme HAAS passe en revue les principales dépenses et recettes réalisées en sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Président s'étant retiré pour le vote, après avoir cédé la présidence à Mme HAAS, Vice-présidente des finances

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés**

**APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2008, Service Ordures Ménagères, dressé par le Président, dont les résultats de clôture sont les suivants :

- investissement	:	53 234.26 €
- fonctionnement	:	36 327.43 €

**CONSTATE** que les résultats de clôture du compte de gestion 2008 et du compte administratif 2008, Service Ordures Ménagères, sont concordants

## **5.2.2 Affectation des résultats**

Mme HAAS rappelle que le résultat de fonctionnement de l'année 2008 est de 36 327.43 € et propose d'affecter la totalité de l'excédent au compte R002 "Excédents antérieurs reportés" du budget 2009. Pour la section d'investissement, proposition est faite de reporter au R001 "Excédents antérieurs reportés" les 53 234.26 € de résultats de clôture 2008.

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés**

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif 2008, Service Ordures ménagères, soit 36 327.43 € au compte R002 "Excédents antérieurs reportés" du budget 2009.

**DECIDE** d'affecter le résultat d'investissement du compte administratif 2008, Service Ordures Ménagères, soit 53 234.26 € au compte R001 "Excédents antérieurs reportés" du Budget Primitif 2009

## **5.3 Vote du Budget "Ordures Ménagères" 2009**

### **5.3.1 Tarifs 2009 de la redevance OM**

Mr le Président passe la parole à Mr BILGER.

Ce dernier annonce que de nouveaux marchés devront être signés pour le 1<sup>er</sup> janvier 2010, et que des choix importants sont à faire, notamment concernant les biodéchets et la redevance incitative. Un conseil sera convoqué en avril pour débattre de ces sujets.

La Commission Environnement propose une augmentation des tarifs de 5% pour les raisons suivantes :

- Mise en place de la Taxe Générale pour les Activités Polluantes (TGAP) sur l'incinération à raison de 7 €/tonne : soit + 11 550 € pour l'année 2009
- Augmentation de la TGAP sur l'enfouissement : de 8 €/tonne à 13 €/tonne : soit + 500 € pour l'année 2009
- Augmentation de la cotisation au SM4 en raison de la baisse des tonnages : de 17 €/tonne à 24 €/tonne: soit + 11 550 € pour l'année 2009
- Augmentation du tonnage des déchets verts : + 300 tonnes en 2008 soit un coût de + 12 264.20 € pour l'année 2008

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés**

**APPROUVE** la fixation des tarifs 2009 de la redevance Ordures Ménagères, comme suit :

- 1 personne :	104 €
- 2 personnes :	168 €
- 3 personnes :	238 €
- 4 personnes :	289 €
- 5 personnes et plus:	342 €
- Commerçants et résidences secondaires :	174 €

### 5.3.2 Vote du Budget "Ordures Ménagères" 2009

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés**

**APPROUVE** le Budget Primitif du Service Ordures Ménagères 2009 en sections d'exploitation et d'investissement avec les montants suivants :

#### **SECTION D'EXPLOITATION**

Dépenses	722 090.43 €
Recettes	722 090.43 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	66 434.26 €
Recettes	66 434.26 €

### 5.4 Nomination de représentants à l'ADMD

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés**

**DECIDE** de nommer Mr SPRINGINSFELD Serge comme membre titulaire à l'Agence Départementale pour la Maîtrise des Déchets

**DECIDE** de nommer Mr BILGER Michel comme membre suppléant pour représenter la CCIG à l'Agence Départementale pour la Maîtrise des Déchets

### 5.5 Divers

Mr le Président fait part d'un courrier du sous-préfet annonçant la création du comité pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000 du site d'importance communautaire du Jura Alsacien.

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés**

**DECIDE** de nommer Mr MENGIS comme représentant de la CCIG au comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000 du site d'importance communautaire du Jura Alsacien

## 6. ADMINISTRATION GENERALE

### 6.1 Modification n°1 du PLU de la Commune de Werentzhouse

Mme le Maire de Werentzhouse rappelle le contenu du dossier de modification. Il s'agit de modifier certaines parties du règlement afin de permettre la création du lotissement HQE au sein de la Commune.

**VU** le code de l'Urbanisme ;

**VU** la délibération du Conseil de Communauté datée du 06 janvier 2005, approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Werentzhouse ;

**VU** la délibération du Conseil de Communauté datée du 13 décembre 2007 prescrivant la modification du PLU de la Commune de Werentzhouse ;

**VU** l'arrêté en date du 08 décembre 2008 soumettant la modification du PLU de la Commune de Werentzhouse à l'enquête publique ;

**ENTENDU** les conclusions du Commissaire enquêteur ;

**CONSIDERANT** que les résultats de ladite enquête ne justifient aucun changement à la modification prévue ;

**CONSIDERANT** que la modification du PLU telle qu'elle est présentée au conseil de communauté est prête à être approuvée, conformément à l'article L-123.13 du code de l'Urbanisme ;

**ENTENDU** l'exposé de Mme le Maire de Werentzhouse ;

**Le Conseil de Communauté, après avoir délibéré et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés,**

**DECIDE** d'approuver la modification du PLU de la commune de Werentzhouse

**DIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R-123.25 du code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie, au siège de la Communauté de Communes durant un mois, et d'une mention dans un journal local

**DIT** que conformément à l'article L-123.10 du code de l'Urbanisme, le PLU modifié sera tenu à la disposition du public en mairie de Werentzhouse, au siège de la Communauté de Communes, 28 rue Maréchal Joffre, 68640 Waldighoffen, à la direction départementale de l'équipement, ainsi que dans les locaux de la préfecture du Haut-Rhin, à Colmar.

**DIT** que cette présente délibération sera exécutoire :

- Dès réception par le Préfet

- Après l'accomplissement des mesures de publicité précitées

La présente délibération, accompagnée du dossier du POS qui lui est annexé, est transmise au sous-préfet.

## 6.2 Echange de terrains

Dans le cadre de la construction de la station d'épuration, et de la station de pompage à proximité de l'III, il a été convenu avec Mr LITZLER Jean Marc, un échange de terrain. Cet échange sera réalisé dans le but d'être propriétaire de la partie du terrain où sera implanté la station de pompage afin d'éviter les servitudes d'implantations et autres désagréments pour l'agriculteur.

Dans cet échange, la CCIG engagera une partie du terrain acquis dans le cadre de la construction de la station d'épuration, à savoir une partie de la parcelle 33.

La valeur des terrains n'étant pas égales, il a été convenu avec Mr LITZLER, qu'une partie de la parcelle sur laquelle circuleront les conduites, d'une largeur de 4 mètres sera ajouté à la zone de la station de pompage : ainsi

Mr LITZLER échange :

Parcelle 42 :  $1\,071\text{ m}^2 + 919\text{ m}^2 = 1\,990\text{ m}^2$

La Communauté de Communes échange :

Parcelle 33 :  $1\,095\text{ m}^2$

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à 22 voix pour et 3 abstentions (Mme BISEL, Mr MENGIS, Mr SIRLIN) des membres présents et représentés**

**APPROUVE** le principe de l'échange de terrain afin que la CCIG soit propriétaire de la zone d'implantation de la station de pompage

**AUTORISE** l'échange de  $1\,095\text{ m}^2$  de la parcelle 33 contre  $1\,990\text{ m}^2$  de la parcelle 42 appartenant à Mr et Mme LITZLER

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents administratifs afférents à cet échange

**AUTORISE** le Président à régler tous les frais de notaires et de géomètres dans le cadre de cet échange

## 6.3 Divers

Mr HALLER annonce, qu'une réunion de la Commission Administration Générale et Intérêt communautaire aura lieu le 31 mars, concernant notamment la création d'un site internet. Il propose le choix d'un hébergeur, afin que Mr GORAL qui crée le site, soit plus à l'aise. Le choix se

tournerait vers un hébergeur suisse, avec lequel Mr GORAL a l'habitude de travailler. Mr KREUTTER signale qu'il est dommage de ne pas prendre un hébergeur français mais de confier des informations à un hébergeur étranger d'un pays non membre de l'UE.

## 7. SERVICE JEUNESSE

### 7.1 Bilan des activités ski

Mr BAUMLE présente les résultats de l'activité ski qui s'était déroulé entre le 14 janvier et le 18 février 2009 soit 6 séances les mercredis à La Bresse.

#### Points positifs :

- toutes les séances ont été maintenues car le temps et l'enneigement étaient au rendez-vous
- il y a eu une bonne évolution des enfants dans l'ensemble car ils avaient les mêmes moniteurs sauf la dernière séance
- le nombre d'enfants inscrits a augmenté de la première à la dernière séance
- sur l'ensemble des séances, la moyenne des enfants était de 32/séance (avec un maximum de 36 enfants, la 1<sup>ère</sup> séance ayant eu lieu avec 24 enfants)

#### Points négatifs :

- la dernière séance était moins agréable car 2 zones scolaires étaient en vacances dont les Vosgiens, du coup la station était très peuplée. Les enfants n'ont pas eu les mêmes moniteurs lors de la dernière séance, ceux-ci étant pris pour d'autres cours.

#### Bilan financier :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires animatrices	1 533.06 €	Recette familles	5 529.14 €
Location + forfaits	2 059.90 €	Subvention Conseil Général	393.00 €
Bus	2 370.00 €	Participation de la CCIG	1 183.16 €
Moniteurs ESF	2 160.50 €	Participation de la CAF	1 183.16 €
Médailles ski	165.00 €		
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>8 288.46 €</b>	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>8 288.46 €</b>

## 7.2. Programme des activités de mai à juillet 2009

M. BAUMLE annonce que le nouveau programme des activités du soir, du mercredi ainsi que des centres de loisirs été est prêt.

Les différents thèmes sont présentés.

### Les ateliers du soir

Lundi : « Au fil de l'eau »

Mardi : « Multi fruit »

Jeudi : « Mets tes basket, Interville c'est chouette»

Vendredi : « La déco Mania du Centre »

### Les ateliers du mercredi

Voyage à travers le monde imaginaire des héros

Mercredi 06 mai : Spiderman et Spiderwoman

Mercredi 13 mai : Harry Potter

Mercredi 20 mai : Le LOTO des enfants

Mercredi 27 mai : Les Looney Tunes

Mercredi 03 juin : Le Ciné des petits héros

Mercredi 10 juin : Les Schtroumfs

Mercredi 17 juin : Les Petshop et les Pokémons

Mercredi 24 juin : Blanche Neige et les 7 nains

Mercredi 1<sup>er</sup> juillet : Bob l'éponge et ses potes

### CLSH été

1. TARATAT'ART: Saga Africa
2. Koh Lanta des enfants
3. Tagada, tagada voilà les chevaux
4. Pirates, Sirènes et compagnie...

Mr BAUMLE précise que l'année passée les enfants avaient fait une semaine TARATAT'ART où ils se sont essayés à la pratique de différents arts tels que le chant, la danse, le tag etc...ayant eu du succès, l'équipe a souhaité proposer cette action à nouveau mais en y incluant un thème ; celui de l'Afrique. Mr BAUMLE indique que la commission souhaite reconduire cette initiative étant donné qu'elle a remporté un franc succès en 2008 malgré l'orage qui a perturbé l'organisation extérieure de la fête du vendredi soir.

### Du 02 au 10 juillet 2009

TARATAT'ART: Saga Africa

Vendredi 03 juillet : « Animaux bizzART' »

Lundi 06 juillet : « MUSIC'ART : dam, dam, déo »

*Initiation au djembé avec MARIE L'ANTILLAISE.*

Mardi 07 juillet : « COMEDI'ART »

Mercredi 08 juillet : « L'ART déco du Togo »

*Initiation au Tag*

Jeudi 09 juillet : « Une journée en compagnie de Tchita »

*SORTIE A LA MONTAGNE DES SINGES*

Vendredi 10 juillet : « SPECTACLE TARATAT'ART »

**GRAND SPECTACLE DES ENFANTS à l'occasion du Festival TARATAT'ART**

Spectacle de danse, représentation de théâtre, spectacle musical, exposition. La soirée se poursuivra par des concerts. Sur place : stand de restauration, jeux kermesse pour les enfants. Entrée libre

Du 13 au 17 juillet 2009

**Koh Lanta des enfants**

Lundi 13 juillet : « BATANG ou GUNTAO ? »

Mercredi 15 juillet : « Sur l'île des aventuriers »

*Repas grillades autour du feu.*

Jeudi 16 juillet : « D'arbres en Arbres »

**SORTIE ACROBRANCHE A KRUTH**

Vendredi 17 juillet : « Après l'effort, le réconfort ! »

Après-midi festive « LE BAL DES ENFANTS » animé par Gérard DALTON organisé en collaboration avec le Relais d'Assistants Maternelles.

Du 20 au 24 juillet 2009

**Tagada, tagada voilà les chevaux**

Lundi 20 juillet : « Ambiance Western »

Mardi 21 juillet : « Poney, cheval et compagnie... »

**SORTIE AU CENTRE EQUESTRE DE KNOERINGUE**

Mercredi 22 juillet : « Journée fer à cheval »

Jeudi 23 juillet : « Tous à vos montures ! »

Vendredi 24 juillet : « Jolie Jumper et sa calèche »

**SORTIE BALADES ET DECOUVERTES EN CALECHE**

Du 27 au 31 juillet 2009

**Pirates, Sirènes et compagnie...**

Lundi 27 juillet : « Coffres à trésors et paillettes d'or »

Mardi 28 juillet : « Un message à la mer »

Mercredi 29 juillet : « Les trésors chocolatés »

Jeudi 30 juillet : « A l'abordage ! »

**SORTIE A L'ETANG DE PECHE DE WALDIGHOFFEN**

Vendredi 31 juillet : « Chasse aux Trésors »

## 7.3 Divers

### 7.3.1 Animations d'été 2009 : projets et propositions

Mr BAUMLE indique que le service Jeunesse a commencé à travailler sur les propositions pour les animations d'été et un projet détaillé sera présenté au conseil le moment venu.

### 7.3.2 Subventions aux associations de la CCIIG

Mr BAUMLE rapporte la proposition de la commission de se tenir aux statuts de la CCIIG qui dans ses compétences facultatives a opté pour la "Participation à des actions culturelles et artistiques et à des actions à caractère caritatif et humanitaire, à l'échelle de la Communauté de Communes et non subventionnées par les communes membres". Il est proposé au Conseil de confirmer cette proposition afin d'avoir une position définitive, claire et ferme. A savoir l'exclusion de toute aide au fonctionnement notamment des clubs sportifs qui sont en principe soutenus par leur commune d'origine. Le Conseil à l'unanimité confirme cette proposition.

Mr HALLER demande que soit gérée une enveloppe annuelle et qu'une fois les crédits épuisés ne plus donner suite aux demandes. Mr BAUMLE précise que c'est effectivement de cette façon que cela fonctionne.

## 8. DIVERS

Mr SCHINDLER demande que soient programmées sur plusieurs mois les dates des prochaines réunions du conseil. Il ne trouve pas normal que l'on n'arrive pas à définir une date à l'avance.

Mr HALLER propose de réunir le conseil à une date régulière.

Mr le Président précise qu'actuellement avec les dossiers en cours et en fonction de leur évolution, il est plus que difficile de déterminer un planning des réunions du conseil.

Plus personne ne demandant la parole, Mr le Président clôt la séance à 22h40.